

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, sise domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	12 + 3	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
09/05/2025

Délibération
n°25_05_B4_05

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Antoine FAURE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**

Gestion des espèces exotiques envahissantes : travaux 2025 - (Budget GEMAPI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

En 2020, un stage sur la « stratégie de gestion relative aux plantes exotiques envahissantes du bassin versant du Verdon » a permis de mettre en exergue 4 espèces émergentes présentes, une 5^{ème} espèce a été découverte depuis. La Renouée du Japon, la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya et la Balsamine de Balfour, l'Elodée du Canada constituent une vraie menace d'un point de vue écologique et de santé publique. Le travail réalisé a permis de dégager des tendances pour une stratégie de gestion pour le bassin versant :

- Les cinq espèces feront l'objet d'actions spécifiques de lutte
- De plus, des actions plus ponctuelles pourront avoir lieu sur les autres espèces dans le cas de préservation de sites naturels particuliers ou d'espèces rares ou protégées
- Un axe important sera aussi consacré à la sensibilisation des collectivités et particuliers concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes

Un programme d'actions a été élaboré pour la période 2022–2026.

Cette 4^{ème} année prévoit une intervention sur une implantation de renouée du Japon sur la commune de Castellane au niveau de la zone artisanale. La surface à traiter est de 80 m², le volume de terre à traiter est de 100 m³.

Coût total TTC : 8 000 €

Agence de l'eau (30 %) 2 400 €

Région (30 %) 2 400 €

Autofinancement (40%) 3 200 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Sous les signatures

Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le